

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 05 décembre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

### **Etaient présents**

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, Mme DORÉ Lise, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

### **Absents excusés :**

M. LARQUET Daniel, Mme DE LA FARE Claudine, M. CHEVALIER Raphaël, M. RIANDE Arnaud, M. GRISEL Julien,

**Absents :** M. LENOBLE Pascal, Mme LE PLEY Saouda

### **Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales**

Mme DE LA FARE Claudine	Pouvoir à	Mme DEMANGEL Catherine
M. LARQUET Daniel	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
M. RIANDE Arnaud	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	Mme LION Patricia

DATE DE CONVOCATION	:	27/11/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Mme DEMANGEL Catherine

### **Objet : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC LA SAS ANDELLE**

M. le Maire rappelle que la Commune a donné à bail à la SAS Andelle une parcelle de terrain située à Boos d'une contenance de 2234 m<sup>2</sup> dépendant de la parcelle cadastrée section AH Numéro 5.

Le bail consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 arrive à terme.

Il convient donc de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide :

-De renouveler le bail au profit de la SAS Andelle pour une durée de 9 ans qui commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

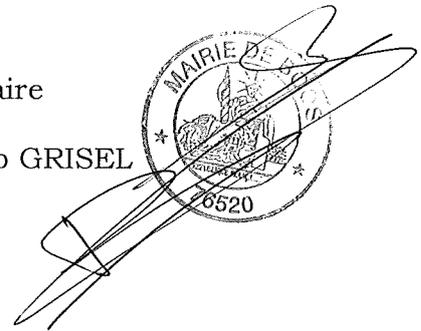
Le loyer est fixé à 2921.30 € (Indice 2037- 3<sup>ème</sup> trimestre 2022) et fera l'objet d'une révision triennale avec comme base l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

-de désigner la SCP LECONTE comme notaire chargé de rédiger le bail.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



La secrétaire de séance

Catherine DEMANGEL

A handwritten signature in cursive script, which appears to read 'Demangel', with a horizontal line underneath.